

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête relative aux conséquences des accords du Touquet sur l'action publique et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes

- Audition, ouverte à la presse, de M. Didier Leschi,
directeur général de l'Office français de l'immigration et
de l'intégration (Ofii)..... 2
- Présences en réunion..... 15

Jeudi

26 mars 2026

Séance de 9 heures 15

Compte rendu n° 17

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Sébastien Huyghe,
Président de la commission**



La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président Sébastien Huyghe. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, et l'opérateur principal de la direction générale des étrangers en France (DGEF), dont nous avons déjà entendu les représentants. Parmi les missions de l'Office, figure notamment la gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs asile.

Monsieur le directeur général, vous étiez déjà en place en 2016, lors de l'opération de démantèlement de la jungle de Calais, pour laquelle les agents de l'Ofii ont été fortement mobilisés, comme l'a appelé devant nous l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve.

Vous avez également été chargé par le gouvernement d'une mission de médiation à l'automne 2021, que vous évoquerez sûrement dans votre propos liminaire.

Cette audition est ouverte à la presse et fait l'objet d'une retransmission vidéo en direct sur le site de l'Assemblée nationale.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Didier Leschi prête serment.)

M. Didier Leschi, directeur général de l'Ofii. L'Ofii est responsable du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. Cependant, dans le Calaisis, nos missions sont essentiellement de deux ordres : aller au contact des personnes stationnant dans la région pour leur indiquer qu'elles peuvent déposer une demande d'asile en France ; proposer à certaines d'entre elles une aide au retour volontaire, dès lors qu'elles ne relèvent pas ou pensent ne pas relever d'un besoin de protection.

Pour ce faire, nous organisons des maraudes et le faisons depuis un moment déjà. L'Ofii dispose aussi d'un local à Calais, qui permet de rencontrer ces personnes et de mener des entretiens, qui se concentrent en particulier sur l'aide au retour volontaire.

L'orientation dans le dispositif national d'accueil suppose que les personnes soient enregistrées comme demandeurs d'asile, ce qui ne se fait pas à Calais, mais à Lille.

D'autres dispositifs sont mis en place pour permettre l'accueil des personnes dans le Calaisis, qui constitue l'un des enjeux de la médiation confiée à l'Ofii.

Pour les passeurs, l'enjeu est de voir stationner les personnes au plus près de la mer et des zones d'embarquement. Pour l'État, l'enjeu est de faire en sorte que les personnes ne risquent pas leur vie en traversant la Manche et qu'elles acceptent des orientations vers des centres d'accueil qui ne sont pas proches de la mer, ce qui fait l'objet d'un débat récurrent avec certaines associations. L'objectif est de les soustraire aux passeurs.

En ce qui concerne les maraudes, nous assurons des permanences dans les centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES), pour proposer l'aide au retour volontaire, qui constitue un dispositif essentiel.

Lors de ces maraudes, nous sommes accompagnés par des agents du Home Office, qui, depuis octobre 2025, se joignent chaque semaine à ceux de l'Ofii. Il s'agit de sensibiliser aux dangers de la traversée et de contrer le discours des passeurs, qui présentent l'Angleterre comme une sorte de paradis. Il faut aussi évoquer la présence de deux agents de Frontex, déployés de façon permanente à Calais auprès des agents de l'Ofii, pour assurer les permanences et les maraudes.

Pour mener une action plus incitative en matière d'aide au retour volontaire, le montant de la somme proposée est majoré de 1 000 euros par rapport à ce qui se pratique sur le reste du territoire national. Il peut ainsi atteindre 3 500 euros pour les personnes des dix nationalités les plus représentées dans le Calaisis.

Quels freins identifie-t-on à l'accès effectif à ces dispositifs ? Principalement la propagande des passeurs. Selon eux, une fois qu'on a traversé la Manche, on se retrouve dans un eldorado. Ce mythe constitue la principale motivation des traversées. Les autorités britanniques sont en train de faire évoluer leur cadre législatif. Elles ont suspendu une partie des possibilités liées au regroupement familial et s'approprient à mettre en place des dispositifs beaucoup plus rigoureux pour lutter contre le travail illégal. La possibilité de travailler de manière irrégulière par rapport à nos normes exerce un attrait important et représente un enjeu pour les personnes qui traversent et peuvent ainsi rembourser les passeurs.

Vous me demandez si nous disposons de données chiffrées sur le nombre de personnes accompagnées et orientées. Depuis octobre 2025, nous avons organisé 34 permanences dans les CAES et 1 183 personnes ont assisté aux sessions d'information, ce qui représente une moyenne de 35 personnes par session. Parmi elles, 735 ont demandé à être reçues lors d'entretiens individuels, organisés dans le cadre de la présentation de l'aide au retour volontaire. Nous avons enregistré 19 demandes d'aide au retour, ce qui représente 1,6 % du total des personnes ayant assisté aux sessions et 2,6 % de celles ayant été reçues, ce qui reste assez faible malgré le surpécule proposé. Au bout du compte, seuls 5 départs effectifs ont eu lieu à partir du Calaisis. Il s'agissait d'Irakiens, qui sont les seuls, à ce stade, à accepter l'aide au retour volontaire, et plus précisément de Kurdes irakiens.

Dans l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais, nous avons procédé à 412 aides au retour volontaire en 2025, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2024. Le coût des pécules, dont 39 % ont fait l'objet d'une majoration, s'est élevé à 776 000 euros.

Par ailleurs, le nombre de demandes d'asile est en augmentation. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) pourra donner des chiffres précis, puisqu'il s'agit davantage de leur objet que du nôtre.

Les objectifs fixés par le ministère de l'intérieur à l'Ofii sont les mêmes qu'au niveau national. Il s'agit de procéder à l'information des personnes, de présenter l'aide au retour volontaire et les droits éventuels associés au dépôt d'une demande d'asile en France, c'est-à-dire les conditions matérielles d'accueil, qui comprennent deux volets : le versement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et l'orientation vers le dispositif national d'accueil.

J'en viens au rôle de l'Ofii dans la mise en œuvre de l'accord « visant à prévenir les traversées périlleuses », signé les 29 et 30 juillet 2025. Nos missions dans ce cadre correspondent à nos missions générales. Il s'agit de procéder à la présentation du dispositif de l'aide au retour volontaire aux personnes se trouvant dans le Calaisis ou revenant dans le cadre de l'accord. Ces dernières sont hébergées dans des centres désignés par la DGEF, dans lesquels

nous nous déplaçons afin de présenter le dispositif. Nous avons obtenu quelques succès mais sommes dépendants des vols retour, qui ont été suspendus dans la quasi-totalité de la zone concernée du fait des événements de guerre en cours.

Quel budget est consacré annuellement par l'Ofii au Calais et comment est-il ventilé ? Il est essentiellement consacré à la masse salariale, qui s'élève à un peu plus de 231 000 euros par an et permet de rémunérer les agents : 4 maraudeurs, les auditeurs asile et le médiateur de Calais. Le loyer représente un coût de 18 330 euros par an.

Quelle part de ces moyens est-elle financée directement ou indirectement par la contribution britannique ? Aucune à ce jour. À partir du 1^{er} avril, le surpécule de 1 000 euros sera pris en charge dans le cadre de l'accord.

J'en viens à la mission de médiation menée à Calais, qui s'est déroulée dans un contexte dramatique puisque trois personnes avaient décidé de mettre leur vie en danger pour protester contre la politique globale de maîtrise des flux migratoires organisée par l'État. Parmi elles, deux personnes n'étaient pas du Calais et une personne, le père Demeestère, connaissait la situation et a été le premier à cesser la grève de la faim, sans condition particulière.

Pour les autres, les conditions générales de cessation ont été formalisées dans un courrier adressé à Mme Anaïs Vogel et à M. Ludovic Holbein, le 13 novembre 2021, par le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur, qui reprenait mes préconisations. Il s'agissait de faire en sorte que les tensions et les incompréhensions diminuent.

La question de la capacité des personnes à récupérer leurs affaires au moment des évacuations de campements se posait notamment. Ces évacuations étaient supervisées par le procureur de la République et fortement contestées par les associations et intervenants associatifs divers. Elles étaient réalisées dans des conditions de tension extrême, qui ne permettaient pas toujours aux personnes de récupérer leurs affaires.

Dans un premier temps, il a été décidé d'émettre un préavis d'évacuation, qui a été utilisé à chaque fois, pour permettre aux personnes de quitter les campements avant leur évacuation. Ces dernières étaient chaque fois assorties de propositions d'hébergement loin du Calais, ce qui était contesté et reste contesté par les associations. Ce choix répondait à la volonté de ne pas laisser les personnes sous la domination des passeurs.

Un centre de récupération a été mis en place pour les affaires, qui s'ajoutait à l'ensemble des dispositifs déployés sur la longue durée dans la région. L'État finançait des associations pour organiser la distribution de petits-déjeuners et un dispositif offrant un accès à des douches, qui avait fait l'objet de discussions avec la collectivité locale. À ces dispositifs mis en place par l'État pour prendre en charge les personnes, il faut ajouter la permanence d'accès aux soins de santé (Pass), qui comprend l'ensemble des dispositifs médicaux. L'hôpital de Calais a beaucoup œuvré pour assurer la prise en charge sanitaire et médicale des personnes.

J'en viens au dialogue avec les associations, qu'il fallait rétablir. Dans le Calais, les associations présentes sont de deux types : celles qui travaillent en bonne entente avec l'État, qui sont souvent locales et bénéficient de marchés publics ou de subventions, et celles qui se sont progressivement implantées dans la région, parfois avec des personnes ayant traversé la Manche et venant d'Angleterre pour contester l'ensemble de la politique publique de maîtrise des frontières, dans l'idée que la frontière est en elle-même un dispositif illégitime, ce qui explique l'appellation « *no border* ». Il ne faut pas confondre ces deux types de secteurs associatifs.

De la part du secteur historiquement peu implanté dans le Calaisis, il y avait une volonté de délégitimer les représentants locaux de l'État, ce qui explique la volonté de me nommer comme médiateur pour retisser des liens.

Il faudrait interroger la sous-préfecture et la préfecture pour savoir comment ce processus s'est opéré. Cependant, je peux vous dire que j'ai animé plusieurs réunions avec ces associations, ce qui n'a pas toujours été agréable. En effet, le point d'équilibre n'était pas simple à trouver, entre le programme maximaliste de ces acteurs, qui vise à laisser les gens traverser la Manche et même à ce que l'État leur fournisse des moyens pour ce faire, et la vision de l'État, selon laquelle l'absence de contrôle ne peut qu'entraîner la multiplication des drames et une absence totale de maîtrise. Néanmoins, un élément a été proposé, qui a été progressivement accepté par une partie des associations présentes : les hébergements loin de la côte.

En ce qui concerne la situation globale, la Lande de Calais n'est pas ce qu'elle a été au moment du démantèlement. La pression est globalement moins forte, même si le nombre de traversées reste important par rapport à ce qui est souhaité et souhaitable.

M. le président Sébastien Huyghe. Avez-vous observé une évolution des flux depuis le Brexit et depuis la mise en œuvre du mécanisme « *one in, one out* » ou « un pour un » ?

Les moyens humains et budgétaires de l'Ofii sont-ils adaptés à la situation spécifique du Calaisis ?

Existe-t-il des difficultés particulières de coordination avec les autres acteurs que sont la préfecture, les associations, l'Ofpra et les forces de l'ordre ?

M. Didier Leschi. Sur ce dernier point, nous n'avons pas de problème particulier. L'entente est plutôt bonne et la coordination réelle et efficace. Je remercie notamment les forces de l'ordre pour l'attention particulière qu'elles portent à la protection des maraudeurs. Il ne faut pas oublier que, dans le Calaisis – et c'était davantage le cas encore dans d'autres secteurs de la côte – nous avons affaire à des gangs de passeurs qui ne sont pas des enfants de cœur et voient d'un mauvais œil le fait que les agents de l'Ofii proposent aux personnes de renoncer à la traversée. À cet égard, nous avons besoin que la coordination avec l'ensemble des acteurs soit bonne, ce qui est le cas.

En ce qui concerne l'évolution des flux, elle correspond à l'évolution globale sur la période. Il y a eu des vagues différentes : des Soudanais, des Irakiens, des Iraniens ou des Vietnamiens. Ce flux est corrélé à l'évolution des flux en Grande-Bretagne. Depuis le Brexit, la Grande-Bretagne a vu arriver des flux venant de pays tiers à l'Union européenne (UE). La volonté de traverser est souvent corrélée au développement de la migration globale vers le pays.

La présence sur la côte est également liée aux conditions météorologiques. Les passeurs mettent en place des dispositifs extrêmement ingénieux, qui permettent notamment de faire stationner des personnes loin de la côte et de les convoquer très vite quand une ouverture se profile. La police aux frontières (PAF) ou la gendarmerie pourront en parler beaucoup mieux que moi. Des opérations de saturation ont lieu en ce qui concerne les passages, ce qui les rend plus difficilement maîtrisables.

J'en viens à l'accord « un pour un ». Les personnes qui reviennent sont des Afghans ou des Soudanais. Les retours sont laissés à l'appréciation des autorités britanniques, qui choisissent aussi ceux qui peuvent passer. L'Ofii n'est pas directement responsable de la mise en œuvre de l'accord.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Vous avez évoqué la présence de 4 maraudeurs. Confirmez-vous que 4 personnes assurent la mission d'information de l'Ofii sur l'ensemble du territoire du Calais et du Dunkerquois, sachant que 1 000 ou 1 500 personnes se trouvent parfois le long des côtes ? Maintenez-vous que ces moyens sont suffisants au regard des missions qui vous sont attribuées ?

M. Didier Leschi. Je pense que ces moyens sont suffisants. Certes, un directeur d'établissement public ne serait jamais contre une augmentation votée par le Parlement dans le cadre de l'examen du budget. Cependant, notre mission se conduit sur la durée. Les 1 500 personnes que vous évoquez ne disparaissent pas du jour au lendemain : elles stationnent, parfois pendant des semaines, et sont connues des maraudeurs à un moment donné. Pour celles qui traversent très vite, nous ne pourrions de toute façon pas les voir. Les moyens me semblent suffisants à ce stade.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Il est admis que l'Ofii est intégré à l'accord « un pour un ». À ce sujet, vous avez déclaré récemment : « L'aspect sécuritaire est le plus important, la France veut s'assurer que les personnes renvoyées ne constituent pas une menace pour la population. » À quel moment du processus l'Ofii émet-il un avis sur les personnes réadmissibles ?

M. Didier Leschi. L'Ofii ne donne aucun avis.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Cette citation relève donc d'un avis personnel sur la réadmission des personnes ?

M. Didier Leschi. Pas exactement. Je me faisais l'écho de la politique globale du gouvernement, qui vise à faire en sorte que les personnes qui reviennent ne constituent pas un danger. Il s'agit d'un discours public, qui est celui du ministre de l'intérieur ; je suis placé sous sa tutelle et reprends donc ses arguments.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Confirmez-vous donc que la mission de l'Ofii reste inchangée dans le cadre de l'accord et consiste à informer sur l'aide au retour volontaire ?

M. Didier Leschi. L'Ofii ne délivre pas de titres et n'effectue pas de mission de sécurité. Le directeur général de l'Office peut se montrer attentif au fait que les personnes rencontrées par ses agents ne posent pas de problème de sécurité, mais la question de savoir si les personnes posent des problèmes de sécurité ne relève pas de l'une de ses missions directes.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Avez-vous constaté une augmentation du nombre d'aides au retour octroyées depuis la mise en place de l'accord ?

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Rencontrez-vous des difficultés liées au fait que l'Ofii dépend aujourd'hui d'un ministère de tutelle unique, celui de l'intérieur, alors que sa mission comprend l'intégration ? Le fait que le ministère des affaires sociales ne soit plus l'un de vos ministères de tutelle représente-t-il des difficultés dans l'exercice de vos missions ?

M. Didier Leschi. Cette présentation n'est pas tout à fait exacte. L'Ofii a un conseil d'administration dans lequel l'ensemble des ministères concernés, en particulier les ministères sociaux, sont représentés. À cet égard, ils participent à l'examen du contrat d'objectifs et de performance (COP).

De plus, une collaboration de plus en plus étroite s'est nouée ces dernières années, en particulier avec des organismes pouvant nous aider pour l'intégration des personnes, qui passe par l'autonomie et le travail. Nous avons des accords et des conventions avec France Travail, et nous échangeons des données. Ces dernières années, en particulier depuis que je suis en poste, nous avons développé un partenariat extrêmement dynamique avec Pôle emploi puis France Travail.

En ce qui concerne les questions de santé, nous avons un service médical et travaillons beaucoup avec les hôpitaux.

Nous travaillons aussi sur les questions de droit commun quand cela est pertinent.

Enfin, la langue constitue la première étape de l'intégration et l'Ofii, conformément à sa mission, a donc mis en place des cours de langue, dans le cadre de marchés publics. Je ne sais pas quelle autre administration pourrait être directement intégrée à ce processus ; peut-être l'éducation nationale ?

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Dans votre propos liminaire, vous avez dit, et vous pourrez rectifier si je me trompe, qu'en dehors des associations mandatées, les associations présentes sur place étaient des associations politiques. Est-ce le regard que vous portez sur Médecins sans frontières ou le Secours catholique ?

M. Didier Leschi. Je n'ai pas dit qu'elles étaient politiques ; j'ai dit que, dans le cadre de leur indépendance, les associations peuvent avoir une philosophie propre, ce qui est leur droit. J'ai été responsable associatif pendant longtemps. Les appréciations philosophiques peuvent différer selon les associations et certaines, en fonction de leurs statuts ou du positionnement de leur assemblée générale, peuvent contester la politique publique et c'est leur droit. Elles jouent un rôle démocratique indéniable et chacun est à sa place.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. En dehors des 4 maraudeurs, d'autres responsables de l'Ofii se rendent-ils sur le territoire du Dunkerquois ou du Calais ? Si oui, à quelle fréquence ?

M. Didier Leschi. Le directeur en poste à Lille s'y rend régulièrement. Nous comptons aussi des agents asile, qui se trouvent dans le local et aident à orienter les personnes effectuant des demandes d'asile. Le Calais fait partie des zones dans lesquelles le directeur général de l'Ofii s'est le plus rendu. Certains pourraient en être jaloux puisqu'il peut aussi y avoir des tensions dans les Alpes ou les Pyrénées. Le Calais a toujours constitué un sujet d'attention extrêmement fort. J'étais moi-même présent pendant l'ensemble du démantèlement de la Lande, avec l'ensemble des équipes. Notre investissement a toujours été très fort dans cette zone. Au plus haut de la présence, je mobilisais des agents sur la base du volontariat dans toute la France, ce qui représentait un coût important.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. En ce qui concerne les 4 maraudeurs, quels sont leur profil et leur formation ?

M. Didier Leschi. Il s'agit d'abord de personnes solides car il ne s'agit pas d'un métier facile. En général, elles font ce métier depuis un moment. Elles parlent l'anglais, qui sert souvent de langue de communication, et peuvent parler d'autres langues. Ce n'est pas un métier simple et il n'y a pas de fiche de poste simple. Le métier s'exerce sur la base du volontariat.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Ces personnes sont-elles déjà des agents de l'Ofii ou s'agit-il de contractuels recrutés pour ce poste ?

M. Didier Leschi. L'Ofii peut avoir recours à des contractuels ou à des personnes en CDI. Pour ce métier, nous souhaitons que les emplois soient assez stables.

M. Marc de Fleurian (RN). Quelles pistes proposez-vous afin de mieux identifier les différents intervenants – de l'État et rattachés à l'État – et améliorer leur coordination ? Vous avez rappelé la difficulté des maraudeurs à être identifiés comme appartenant à l'Ofii et leur vulnérabilité vis-à-vis des passeurs. D'autres intervenants sont présents, comme les agents de l'Ofpra ou de l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim), ce qui peut générer de la confusion. Il y a également des intervenants de la Pass ou des associations mandatées et non mandatées.

Il est difficile à ces dernières de trouver des compromis et de s'y tenir, notamment en raison de leur positionnement engagé. À Calais, il y a deux établissements du Secours catholique : un accueil de jour, situé rue de Moscou, qui se concentre sur l'accueil des migrants, et un autre qui vise à soutenir et à accompagner les Calaisiens résidents.

Il faut s'assurer que chacun puisse travailler correctement sans être menacé physiquement, ni entravé d'une manière quelconque, notamment du fait de la méfiance des migrants à leur égard.

M. Didier Leschi. La coordination est essentiellement organisée par la sous-préfecture et des réunions rassemblent les différents services concernés de façon régulière.

La difficulté réside plutôt dans le caractère mouvant des personnes et dans les problèmes rencontrés par les forces de l'ordre pour les identifier ; les moyens juridiques n'existent pas toujours pour y parvenir. Il s'agit d'un débat récurrent, qui sera relancé par la transposition du pacte migratoire puisque les capacités d'investigation ne sont pas aussi fortes en France que dans d'autres pays. Les personnes doivent notamment être en garde à vue pour qu'on puisse explorer leur téléphone. Ce n'est pas directement le métier de l'Ofii, qui peut simplement signaler – et le fait – des situations dans lesquelles des personnes sont sous l'emprise des passeurs. Notre devoir est de combattre et en tout cas de signaler les cas possibles de traite des êtres humains, et on trouve souvent dans les passages des éléments constitutifs de ce type.

M. Jean-Pierre Bataille (LIOT). Je suis surpris par les chiffres que vous avez donnés en matière d'aide au retour. Vous avez évoqué 1 183 personnes reçues, parmi lesquelles 70 % demandent un entretien individuel, ce qui est un taux important. Cependant, seules 19 demandes d'aide au retour ont été formulées. Les chiffres de 2025 sont-ils du même ordre que ceux des années précédentes ? Comment expliquer un taux si faible ? Quelles analyses politiques et géopolitiques en faire ? Le montant versé doit-il être discuté ?

M. Didier Leschi. Pour les agents de l'Ofii, la difficulté est de convaincre les personnes de renoncer à leur premier souhait migratoire. Une tension s'opère entre le moment où nous présentons les choses et le moment où les personnes quittent notre bureau. Même quand elles se trouvent dans un centre d'accueil, elles retournent dans un environnement où les gens autour d'elles les incitent plutôt à renoncer au premier accord. Pour cette raison, j'ai toujours plaidé pour que les personnes soient éloignées le plus possible du Calais et soient ainsi le moins possible sous la pression de ceux qui ont intérêt à ce que la situation perdure. Obtenir l'aide au retour est un métier difficile.

Le montant du pécule versé peut être un frein, ce qui n'est pas propre au Calais. La valeur des 3 500 euros proposés dépend du lieu de retour et du coût de la vie ; celui-ci, par exemple, n'est pas la même chose au Nigéria ou en Tunisie. Il s'agit d'un enjeu. Au niveau européen, des politiques très différentes sont mises en œuvre en la matière. Dans certains pays, le pécule proposé est bien plus important. En Suède par exemple, il peut atteindre 20 000 euros. Il faudrait peut-être adapter davantage le montant en fonction des nationalités et du prix du voyage. Quand une personne a déjà investi 10 000 euros, la somme de 3 500 euros peut sembler faible.

Ce sujet n'est pas simple pour les parlementaires, puisqu'il s'agit de donner beaucoup d'argent à des personnes qui ne devraient pas se trouver sur le territoire. L'Ofii propose aussi l'aide au retour dans les centres de rétention administrative (CRA) et la somme de 2 500 euros est parfois supérieure à ce que touche un agent de l'Office.

Mme Stella Dupont (NI). Vous êtes un homme d'expérience et nous avons pu échanger à de nombreuses reprises lorsque j'étais rapporteure spéciale de la mission *Immigration, asile et intégration*. Je me suis rendue à de nombreuses reprises dans le Calais et le Dunkerquois.

En ce qui concerne l'aide au retour, j'ai appris récemment que tous les pays ne sont pas éligibles et j'ai notamment entendu parler du Tchad. Comment l'expliquer ? Comment les choix s'opèrent-ils ?

Vous rappelez que vous êtes attaché à l'éloignement des exilés de la côte, en phase avec la politique menée par les gouvernements successifs. Or, quand on étudie les chiffres, qu'on constate les conditions de vie des exilés sur la côte et qu'on rencontre les agents de l'Ofii et des services de l'État ainsi que les représentants des associations, on ne peut qu'être saisi par la réalité de ce que ces personnes vivent. Les exilés vivent dans une indignité évidente, n'ont pas accès à l'eau, ni à des toilettes, ni à des douches. L'État est régulièrement condamné à ce sujet et l'a été une fois encore en décembre 2025. Pour autant, l'État, les collectivités et les différents acteurs ne font pas rien.

Vous avez rappelé que 4 personnes sont chargées par l'Ofii d'assurer les maraudes dans un secteur géographique immense. Ce sont des gens engagés, qui accomplissent une mission exigeante et difficile, nécessitant de travailler en partenariat. Il faut du temps pour nouer une relation de confiance, les exilés étant soumis à des pressions multiples et éprouvant souvent de la défiance par rapport à l'État et aux acteurs associatifs.

Les maraudeurs ont partagé avec moi leurs interrogations quant à l'efficacité et à la pertinence de leur action, compte tenu du nombre très important de personnes présentes, même s'il s'agit d'un flux. Ils peuvent avoir l'impression de vider l'océan à la petite cuillère et demandent plutôt l'augmentation de leurs effectifs. Parvenir à nouer un lien et à tisser une

relation de confiance peut faire la différence et éviter à un certain nombre de personnes – très limité aujourd’hui – de tenter ou de retenter la traversée. Les moyens semblent dérisoires compte tenu de la réalité du terrain et de l’immensité de la tâche.

Les accords du Touquet ont été signés il y a plus de vingt ans et des accords successifs l’ont été depuis. On ne peut que s’interroger sur l’efficacité et l’efficacités des politiques publiques conduites, puisque le nombre de traversées reste très important. En 2025, 50 000 tentatives ont eu lieu et près de 41 500 personnes sont arrivées sur les côtes anglaises. Le chiffre est globalement en hausse, même si l’on observe un reflux en ce début d’année, lié aux conditions météorologiques. Malgré les moyens engagés par l’État et l’implication des agents de l’Ofii comme des différents acteurs, nous ne sommes pas au rendez-vous, que ce soit en termes de respect des droits, de coût et d’efficacité. Les Calaisiens sont aussi très impactés par cette situation, malgré leur résilience et une volonté de solidarité toujours forte. Quel regard portez-vous sur les moyens engagés et sur l’inefficacité des politiques conduites ?

M. Didier Leschi. Merci de rappeler que les agents de l’Ofii sont particulièrement engagés. En ce qui concerne l’aide au retour volontaire, il faut convaincre et établir un rapport de confiance avec les personnes, ce qui n’est pas simple. Les agents sont plutôt bien acceptés dans le Calaisis et l’ont toujours été, malgré quelques incidents ayant eu lieu avec des passeurs. Nous sommes globalement reconnus et respectés.

En ce qui concerne les moyens généraux, l’Ofii est un établissement public qui a bénéficié d’une augmentation très substantielle de ses moyens au cours des dix dernières années. En tant que directeur général, je pourrais toujours demander plus, mais l’honnêteté m’oblige à dire que l’ampleur de la tâche a plutôt été prise en considération. Faut-il augmenter le nombre de maraudeurs et renforcer notre force de conviction ? Pourquoi pas. Je ne suis pas contre en soi, mais on nous a donné des moyens alors qu’il aurait été possible de ne pas le faire dans un contexte de politique générale de baisse des effectifs des établissements publics.

Le dispositif national d’accueil a connu une évolution similaire. Quand je suis devenu directeur général de l’Ofii il y a plus de dix ans, le dispositif comptait 55 000 places ; il en compte aujourd’hui plus de 120 000. Les politiques de développement du dispositif ont connu une constance, quels que soient les gouvernements et les majorités parlementaires. Aujourd’hui, 80 % des demandeurs d’asile sont hébergés alors qu’ils n’étaient que 50 % à l’être quand je suis arrivé. Cette progression résulte de l’effort budgétaire fourni et de l’attention politique portée ce sujet.

Je n’utilise jamais le terme « exilé ». Je parle de travailleurs immigrés, de regroupement familial, de migration pour cause d’études ou de personnes devant bénéficier de protection parce qu’elles en ont besoin, compte tenu de la situation de leur pays de départ. Aujourd’hui, tout est « exilé », mais ce langage ne me semble pas prendre en compte le fait que certaines personnes ne devraient pas arriver sur le territoire et que nous devons les renvoyer. Il est difficile de les renvoyer et plus vous les stabilisez dans le Calaisis, plus vous favorisez les passages vers l’Angleterre. Or ce pays, comme le nôtre, a le droit de considérer que sa frontière est légitime et que, dans ce cadre, des partenariats peuvent être mis en place. De la même manière, nous considérons que des frontières légitimes existent avec l’Italie et l’Espagne et que les autorités de ces pays n’ont pas à laisser passer les personnes sans rien faire.

Nous proposons des conditions dignes d’accueil, mais loin du Calaisis. Mon sentiment est que plus vous développerez des conditions dignes près de la côte, plus vous favoriserez le travail des passeurs. Or l’enjeu pour nous est de casser leur travail.

Nous pouvons tous observer les évolutions qui adviennent à travers le monde. Cependant, une frontière est une porte et les États souverains maîtrisent l'ampleur de l'ouverture de la porte. Quand cette dernière saute, la réaction consiste à mettre en place des murs, comme c'est un peu le cas aux États-Unis. Si on ne veut pas que les choses se dégradent, même du point de vue du droit des personnes, il faut mettre en place des politiques publiques qui ne favorisent pas la traite des êtres humains.

Depuis la Grèce antique, aucun pays n'a encore fait la démonstration d'une capacité à maîtriser les flux migratoires et à décider qui est légitime à entrer dans la cité sans exercer une contrainte sur les corps à un moment donné. Je ne connais pas d'alternative en termes de politique publique. À un moment donné, on fait pression sur les corps, dès lors que la personne ne collabore pas au respect du droit, c'est-à-dire au retour dans son pays d'origine.

À tort ou à raison, l'Angleterre est perçue comme une sorte de paradis. L'aspiration à venir dans l'UE existe aussi et s'observe dans les chiffres : notre pays compte 11 % d'immigrés et l'Union 13 % en moyenne, quand ce pourcentage ne s'élève qu'à 2 % en Asie. Personne n'entre en Chine en pensant y trouver une Pass, un avocat payé par l'aide juridictionnelle et des agents de l'Ofii expliquant aux personnes ne pouvant devenir résidents ou ne relevant pas de l'asile qu'elles recevront 2 500 euros si elles acceptent de repartir dans leur pays. C'est à l'honneur de notre démocratie de proposer de tels dispositifs, qui sont assez rares dans le monde.

La situation est complexe et nous heurte, mais il n'existe pas d'autre solution que l'exercice d'une forme de violence. Si vous aménagez des conditions optimales dans le Calais, vous ne maîtriserez plus la situation.

Or nous avons réussi à la maîtriser partiellement. La Lande de Calais comptait jusqu'à 10 000 personnes. Avant la mise en place de la carte ADA (allocation pour demandeur d'asile) et quand Calais comptait encore un guichet unique de demande d'asile (Guda), la somme versée en liquide dans la Lande s'élevait à près de 2 millions d'euros par mois. Elle alimentait tout un commerce : il y avait des magasins et une personne vendait même des générateurs. Il s'agissait d'une ville dans la ville, dont l'État finançait malgré lui une partie du fonctionnement. Ce n'est pas possible.

Comme vous, je suis sensible à la détresse humaine, mais je n'ai pas de modèle alternatif. Cette discussion avait déjà lieu quand j'étais jeune ; Lénine expliquait que la frontière devait être gardée car on ne pouvait pas faire bénéficier le monde entier de l'ensemble des droits sociaux issus de la révolution.

Enfin, les ressortissants de tous les pays peuvent bénéficier de l'aide au retour volontaire. Certaines nationalités permettent de recevoir un surpécule, en particulier celles qui sont présentes dans le Calais. Par ailleurs, les ressortissants de pays non soumis à visa reçoivent un pécule minoré.

Mme Stella Dupont (NI). Vous considérez que limiter la stabilisation sur la côte constitue une solution. Compte tenu de ce qui se passe sur le terrain, je m'interroge. Je me suis notamment rendue sur place quand le Plan Grand Froid était déclenché. L'organisation est totalement pilotée par l'État, par ses agents et opérateurs, et nous ne sommes pas confrontés à une jungle. Ce n'est pas Byzance mais c'est fonctionnel et la base de la dignité est assurée. Pourquoi un tel dispositif générerait-il automatiquement une jungle ? Il constitue une piste

alternative à celle que l'on emprunte aujourd'hui et manque manifestement d'efficacité. Quel est votre point de vue sur cette question ?

Vous dites que l'on construit des murs lorsqu'on ne réussit plus à maîtriser une frontière, mais n'en a-t-on pas déjà érigé ? Quelles sont les voies légales pour rejoindre le Royaume-Uni, notamment pour les mineurs ? Pour les enfants souhaitant retrouver leur famille, il n'existe aucune solution depuis le Brexit. Les politiques mises en œuvre, qui ne sont pas du seul fait de la France, alimentent aussi les passeurs, puisque l'homme est homme et, lorsqu'il a le désir d'aller ailleurs, il y va.

En ce qui concerne les Guda, se rendre à Lille constitue un parcours du combattant ; ne serait-il pas pertinent de rouvrir un guichet à Calais pour limiter les traversées autant que possible ?

M. Didier Leschi. Concernant les dispositifs et leur pertinence, le préfet du Pas-de-Calais est le mieux à même de les apprécier, pas le directeur général de l'Ofii, qui est basé à Paris.

J'entends vos remarques. Cependant, quand Calais comptait plus d'équipements, nous n'avons pas fait la démonstration qu'on parvenait à réduire la présence dans la région ; nous avons plutôt fait la démonstration inverse.

En ce qui concerne les voies légales, il faut faire attention à ce qu'on dit. Les voies légales pour l'Angleterre sont très fortes et ont permis à 2 millions d'arrivées légales d'avoir lieu entre 2023 et 2024. Certes, on peut dire qu'ils pourraient en ajouter 40 000, mais nous n'avons pas de garantie qu'un tel chiffre ne doublerait pas dès lors que les passages seraient facilités. Ce chiffre de 2 millions n'est pas rien.

J'entends souvent dire qu'il n'y a pas de voie légale pour venir en France, mais nous avons donné 380 000 titres de séjour en 2025 et le regroupement familial existe, comme l'immigration de travail et celle qui concerne les étudiants. Ce sont autant de voies légales.

Il est vrai que les Anglais n'ont pas toujours été faciles en ce qui concerne les mineurs. Les discussions n'ont pas été simples, d'abord parce que la question de l'évaluation de la minorité est un peu complexe. Y compris dans le Calais, des personnes se disaient mineures et des associations honorables et compétentes sur le sujet expliquaient qu'elles ne l'étaient pas. Il y avait ensuite un débat récurrent, certains disant qu'ils pouvaient tout de même s'agir de mineurs.

L'accord « un pour un » constitue une forme de mise en place de voie légale, essentiellement à la main des Britanniques.

On ne peut pas faire abstraction de la situation des pays. En Grande-Bretagne, le pourcentage d'immigrés dans la population est passé de 7 % à la fin des années 1990 à 18 % aujourd'hui, soit deux points de plus qu'aux États-Unis. Ces personnes sont arrivées par des voies légales. On ne peut pas faire abstraction de nos rapports politiques avec un pays qui est un pays ami. On ne va pas déployer le porte-avions *Charles-de-Gaulle* pour les obliger à ouvrir la Manche.

Le Guda de Calais a été fermé parce qu'il apparaissait comme l'un des éléments favorisant l'arrivée des personnes dans le Calais. Il faudrait en discuter avec la DGEF ou avec la PAF. Quand les personnes ont un droit légitime à la protection et que l'Ofpra doit examiner

leur situation, le processus ne doit pas forcément avoir lieu à Calais. La protection peut être obtenue sur l'ensemble du parcours migratoire. Il faut rappeler aux personnes sur l'ensemble de ce parcours que, pour toute une série d'éléments de prise en charge, il vaut mieux être demandeur d'asile et obtenir l'asile en France qu'en Angleterre. Le système de prise en charge des soins n'y est pas le même, comme l'ensemble des droits possibles à acquérir, leur société étant marquée par une vision libérale qui ne prévaut pas en France.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. J'emploie le terme « exilé », parce qu'il signifie « hors du sol » et évoque des gens qui ont quitté leur sol. Étymologiquement, l'usage du mot se tient. Jaurès et Lénine jugeaient que ces personnes quittaient leur terre du fait d'une extrême misère, exploitée par les capitalistes, et ils appelaient tous les deux à la solidarité.

D'après vos propos, vous jugez que la pression sur les corps, la contrainte et parfois la violence représentent des gages d'efficacité, pour assurer la sécurité. Ces propos me paraissent choquants, notamment si on évoque les femmes afghanes, qui ont connu la pression sur les corps, la violence et la contrainte, et auxquelles l'État français propose la même chose.

Comment expliquez-vous que pour les Afghans, les Soudanais, les Érythréens et, de plus en plus, les Iraniens et les Palestiniens, l'aide au retour soit la voie privilégiée, alors que le retour dans leur pays les met en danger ?

M. Didier Leschi. En ce qui concerne le vocabulaire, je préfère parler de « travailleur immigré », qui donne l'utilité sociale de la personne, alors que le terme « exilé » ne le fait pas et ne détermine pas non plus la nature juridique de son droit. Une personne qui bénéficie du regroupement familial ou fait des études a le droit de venir en France, parce que nous le lui avons accordé.

Je ne légitime pas la violence sur les corps en soi, mais personne n'a fait la démonstration, en termes de politique publique, qu'il est possible de maîtriser une frontière sans être obligé d'exercer à un moment donné une pression sur les corps, c'est-à-dire la rétention, dès lors que la personne ne collabore pas au retour que le droit exige d'elle. Si le droit l'exige, cela signifie que la personne ne relève pas d'un droit de protection.

Personne ne renvoie des gens vers des zones de guerre et personne ne le propose. L'Ofpra protège les Iraniennes et les Afghanes, comme les Iraniens et les Afghans. Cependant, des Afghans peuvent demander une aide au retour volontaire ; c'est arrivé, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je n'ai parlé ici que d'Irakiens. Depuis des années, des personnes veulent retourner au Kurdistan irakien, qui a connu un développement économique non négligeable à un moment donné.

Certaines personnes ont besoin d'être protégées et elles le sont en France, qui est l'un des pays européens à avoir le plus protégé les Afghans, avec l'Italie. Dans ces deux pays, leur taux de protection a atteint 90 %, bien plus qu'en Allemagne, où des retours contraints d'Afghans ont eu lieu. Nous n'avons pas procédé à de tels retours, considérant que l'Afghanistan était globalement une zone de guerre. Nous ne parlons donc pas du tout de la même chose : l'aide au retour volontaire, comme son nom l'indique, repose sur le volontariat. Je ne vois pas pourquoi on n'aiderait pas une personne à retourner dans son pays si elle le demande expressément : nous ne sommes absolument pas dans la contrainte. Il ne faut donc pas mélanger retours contraints et retours volontaires, ni faire porter à l'aide au retour volontaire quelque chose qui n'en relève pas.

Certes, une partie des personnes qui viennent en France ne le font pas dans le cadre d'un besoin de protection, mais parce qu'elles sont victimes des désordres économiques du monde. La question posée est la suivante : un État démocratique et social est-il capable de prendre en charge l'ensemble des victimes de ces désordres ? Il s'agit d'un vieux débat, qui a été tranché dans une période où il y avait beaucoup plus d'espérance qu'aujourd'hui, en défaveur d'une ouverture totale des frontières.

M. le président Sébastien Huyghe. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Jean-Pierre Bataille, Mme Gabrielle Cathala, Mme Stella Dupont, Mme Elsa Faucillon, M. Marc de Fleurian, M. Sébastien Huyghe

Excusés. - M. Charles Fournier, M. Philippe Gosselin

Assistait également à la réunion. - Mme Sandrine Rousseau